



Montréal le 12 octobre 2015

CONVOCAATION DES MEMBRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le 10 NOVEMBRE 2015 @ 20H00
(à la fin de la rencontre [Meetup HTML5-Mtl](#))

À la Maison Notman, 51 Rue Sherbrooke Ouest, Montréal, QC H2X 1X2

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
 2. Nomination des officiers d'assemblée
 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1er décembre 2014
 5. Mot du président et état des activités du conseil d'administration 2014-2015
 6. Adoption des états financiers 2014-2015
 7. Adoption des prévisions budgétaires 2014-2015
 8. Proposition de la **dissolution de l'organisme**.
 9. **Répartition des actifs nets de l'organisme**: Proposer un ou des organismes à but non lucratif pour disposer, selon la Section 7-Article 49 des Statuts et règlements.
 10. Proposition d'un **mandat spécial pour la dissolution** : Mandater sous rémunération de 2000\$, le trésorier actuel Marc Chapdelaine, pour organiser et conclure les démarches de dissolution de l'organisme.
 11. Divers
 12. Levée d'assemblée
-

ADDENDUM pour mettre en situation la proposition de dissolution de l'organisme :

ATTENDU QUE: Il a été convenu lors de l'AGA du 30 novembre 2014 que les mandats des administrateurs auraient un caractère temporaire, il avait été proposé d'un premier mandat de 4 mois, renouvelable au besoin.

ATTENDU QUE: Deux administrateurs ont avisé de leur démission en avril 2015 et que le conseil d'administration a accepté le 11 mai 2015.

ATTENDU QUE: Un seul des deux administrateurs démissionnaires a été remplacé par cooptation le 11 mai 2015, par Annie Desrochers et a accepté le poste de secrétaire.

ATTENDU QUE: Le président et le vice-président ont avisé par courriel en juin 2015, leur intention de cesser leur activités en tant qu'administrateurs.

ATTENDU QUE: La démotivation de la majorité des dirigeants rend presque impossible la gestion de l'entreprise.

ATTENDU QUE: Les activités organisées depuis quelques années, par les dirigeants et collaborateurs ont été tenu sans le support financier du W3Québec.

ATTENDU QUE: Le «membership» individuel n'est plus demandé ni renouvelé depuis plus de deux ans. Aussi, les membres corporatifs et partenaires n'ont pas manifesté l'intérêt de poursuivre leur adhésion.

ATTENDU QUE: Le conseil d'administration a rendu le «membership» gratuit il y a plus d'un an. Et que malgré cela seulement quelques personnes se sont manifestés intéressés à rester membre lors de notre campagne de recrutement de juillet.

ATTENDU QUE: La commandite du service d'hébergement sur le serveur web dédié actuel chez IWeb se termine le 31 décembre 2015.

ATTENDU QUE: Le trésorier actuel (Marc Chapdelaine) est le gardien des archives administratives et financières de l'organisme, qu'il est aussi le répondant officiel auprès des ministères du revenu, de l'inspecteur des entreprises, des fournisseurs et de la Banque de Montréal.

IL EST PROPOSÉ :

- Dissolution de l'organisme.
- Répartition des actifs nets de l'organisme Déterminer et proposer un ou des organismes à but non lucratif pour disposer, selon la Section 7-Article 49 des Statuts et règlements, la répartition.
- Confier un mandat spécial rémunéré d'un montant de 2000\$, au trésorier actuel Marc Chapdelaine, pour organiser et conclure les démarches de dissolution de l'organisme.

Teneur du mandat (liste non exhaustive)

1. Produire le bilan de fermeture et l'État des résultats 2015-2016;
2. Fermer les livres comptables;
3. Produire les derniers rapports d'impôts Québec et Canada;
4. Publier l'avis de dissolution de l'organisme;
5. Produire la Demande de dissolution à l'Inspecteur des entreprises du Québec;
6. Distribuer, après paiement de toute dette et obligations, les actifs (argent à la BMO et dans Paypal) aux OBNL désignés lors de l'assemblée générale annuelle;
7. Fermer le compte bancaire BMO, Paypal, le casier postal, le serveur IWeb, Twitter, Meetup, EventBrite, Google, etc.;
8. Aviser les membres et la communauté de la fin des opérations;
9. Garder les archives pendant cinq ans.